

DSIL**DEMANDE DE PAIEMENT
AVANCE / ACOMPTE / SOLDE****Avance :**

La demande d'avance doit être transmise dans les 2 ans qui suivent l'attribution de la subvention

Joindre le certificat de commencement des travaux et demande d'avance (*annexe 5*)

Acompte :Joindre

- ✓ un état récapitulatif des dépenses (HT) (*annexe 6*),
- ✓ les factures correspondantes

Solde :

L'opération doit être réalisée au plus tard, 4 ans après la date de début des travaux.

Joindre :

- ✓ un état récapitulatif des dépenses (HT) (*annexe 6*),
- ✓ les factures correspondantes
- ✓ l'attestation de fin de travaux et le plan de financement définitif (*annexe 7*).